

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Jeudi 20 mars 2025

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 11
- Nombre de votants : 12
- Convocation du Comité de Gestion le : 13/03/2025
- Convocation distribuée le : 13/03/2025
- Affichage du compte-rendu le : 03/04/2025

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme SCHINDLER Brigitte, M. RIFF Matthieu et Mme DROUVILLE Elise, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, Mme STENGEL Amandine, Mme SIMONAIRE Carole et Mme BORGABELLO Charline, représentantes des parents d'élèves
- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale
- M KOMAROFF-KOURLOFF Michel, adjoint au maire de Dommartemont
- Avec voix consultatives : M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, Mme SUMSKIS Floriane, directrice de l'école Jacques Prévert, Mme BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre, Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay et Mme PORTAL Delphine, directrice de l'école Galilée

EXCUSÉS :

- Mme KLING Tatiana, représentante des parents d'élèves de l'école Prévert
- Mme GARCIA VELERDAS Sonia, représentante des parents d'élèves de l'école d'application du centre
- M SAPIRSTEIN Gilles, membre désigné par le Conseil Municipal
- Mme BEAULIEU Magalie, Directrice Générale des Services

POUVOIR :

- M SAPIRSTEIN Gilles donne pouvoir à Mme SCHINDLER Brigitte

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

Le Président



ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance
- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire - DOB
- Note de synthèse : classe de découverte 2025 – indemnité de surveillance

ÉCHANGES ET POINTS DIVERS

- Demandes de dérogations scolaires : date de la commission + retour aux familles
- Retour de l'offre culturelle de la Métropole (directeurs d'école)
- Information sur les fêtes des écoles (dates + déroulé – directeurs d'école)
- Réunion de travail – PEDT

M Le Président remercie les membres de leur présence.

M Laurent prend la parole concernant le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**.

Introduction

L'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif, la présentation au Comité de la Caisse des Ecoles d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Comité :

- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement
- De débattre de ses orientations pluriannuelles
- De s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Pour mémoire, la Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy, établissement public communal, est chargée de développer des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires ou maternelles de la ville.

Le présent rapport d'orientations budgétaires ne présentera aucun caractère décisionnel, mais préfigurera les priorités du budget primitif dont le projet sera présenté au Comité de Gestion le 24 avril prochain.

La tenue du débat d'orientations budgétaires sera constatée par une délibération du Comité destinée à permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

L'analyse de la situation financière

Sauf régularisations comptables à intervenir après réception de la balance tenue par le comptable public, le budget de la Caisse des Écoles devrait afficher un recul d'environ 2 %, en volume, en 2024 (après + 31 % en 2023). Le niveau des dépenses de l'établissement se stabilise depuis 2023 et continue de se rapprocher progressivement de son niveau de référence d'avant-crise avec environ 74.800 € de réalisations (76.610 € de réalisations en 2023, 58.380 € en 2022 et 82.880 € en 2019).

Plus précisément, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 74.801 € en 2024 pour 74.801 € de recettes, hors excédent reporté.

La progression du nombre d'élèves a conduit à l'ouverture, en septembre 2024, d'une nouvelle classe à l'école Prévert. Après une baisse conséquente du nombre d'élèves entre 2019 et 2022, la tendance semble s'inverser avec une stabilisation depuis 2023, conduisant la Caisse des Écoles à maintenir un budget équivalent à l'exercice précédent.

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) prévoit une réduction importante des effectifs d'élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat entre 2024 et 2028, avec une diminution particulièrement notable au niveau élémentaire. Cette tendance est principalement attribuée à la baisse démographique résultant de la diminution des naissances depuis 2014. En outre, l'augmentation attendue des effectifs dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) illustre une volonté politique de promouvoir une école plus inclusive. Toutefois, l'urbanisation prochaine du quartier Kléber à Essey-lès-Nancy devrait attirer une population significative, potentiellement compensant cette tendance démographique nationale à la baisse.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nbre d'élèves	728	700	685	703	697	694

Pour éviter une dérive du budget de la Caisse des Écoles et une charge trop conséquente sur le budget communal, principal financeur de l'établissement, il avait été décidé de réduire à 30 € par élève en 2023, puis de rehausser à 32 € par élève en 2024, contre 35 € auparavant, l'enveloppe des fournitures scolaires.

Hors participations des familles et des coopératives scolaires à l'organisation des sorties, les recettes de la Caisse des Écoles ont surtout été constituées de subventions communales, dont :

- 8.000 € de participation de la commune de Dommartemont pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 16 élèves (contre 18 élèves l'exercice précédent) ; pour mémoire, la participation de la commune de Dommartemont avait dû être revalorisée en 2023 pour faire face au contexte inflationniste ; portée à 500 € par élève contre 330 € auparavant, elle demeure toutefois toujours plus faible que celle sollicitée par les autres communes membres de la Métropole du Grand Nancy (798 € en moyenne) ;
- 50.100 € de subvention de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement (contre 50.000 € l'exercice précédent).

Il est précisé que la Métropole du Grand Nancy a révisé son dispositif de soutien pour les sorties scolaires au cinéma. Auparavant, un euro était versé à la commune pour chaque entrée au cinéma Royal dans le cadre du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale. Ce changement a rendu la commune inéligible à l'aide, ce qui a empêché la Caisse des Écoles de verser la subvention habituelle d'un euro par enfant aux écoles. Pour bénéficier à nouveau de cette aide, il est désormais impératif de mettre en place une action pédagogique d'ensemble autour du cinéma, et non plus seulement d'organiser une sortie. La Caisse des Écoles pourra adapter son dispositif dans les années à venir afin de répondre aux nouveaux critères et redevenir éligible.

Malgré le recul du nombre d'élèves et la non réalisation de toutes les dépenses inscrites au budget 2024, le recul escompté des réalisations est atténué par l'ajustement des postes de charges à caractère général, compte tenu du contexte inflationniste (pesant notamment sur le coût des transports et du papier).

Ainsi, à titre d'illustration, si 85 élèves ont bénéficié du séjour en classes de découverte en 2024 contre 93 en 2023, soit 8 élèves de moins, la progression des tarifs de 8,7% neutralise partiellement la diminution attendue du coût des voyages.

L'étude plus détaillée de la situation financière de l'établissement ne laisse, au final, pas apparaître de solde financier à la clôture de l'exercice, hors reprise du résultat de l'exercice précédent. Disposant d'un excédent antérieur reporté de 6.212,74 € et du versement d'un acompte sur subvention dès le début de l'exercice, l'établissement n'a pas besoin de dégager de trésorerie supplémentaire. La ville d'Essey-lès-Nancy peut ainsi ajuster sa subvention d'équilibre pour atteindre la neutralité du résultat de l'établissement et réallouer les crédits excédentaires à d'autres politiques publiques.

Les orientations budgétaires

Attendue par la Banque de France à + 1,6 %, l'inflation devrait peser plus modérément sur le chapitre des charges à caractère général, même si la forte progression des contrats d'assurance (+10 %) érodera partiellement les marges de manœuvre libérées.

Cette hypothèse plus modérée d'inflation devrait permettre de proposer, au budget, un retour au niveau de 2022 de la dotation forfaitaire en fournitures scolaires, avec une progression de 3 euros par élève en 2025 (soit 35 €).

Il convient, par ailleurs, de noter que le budget de l'établissement pourrait être fortement impacté dans les années à venir, en cas de généralisation du port d'uniformes à l'école. Avec un kit par enfant de 200 € et un financement partagé pour moitié entre l'État et les collectivités, la charge financière pourrait s'établir à 70.000 € par an pour la Caisse des Écoles (sur une base de 700 élèves).

Bien que tempéré dans son évolution, compte tenu du contexte, le budget 2025 de la Caisse des Écoles restera ambitieux en proposant de nouveau l'organisation de deux séjours en classe de découverte.

De même, la participation par élève pourrait être maintenue au niveau des exercices précédents pour la détermination des subventions à verser aux coopératives scolaires.

La subvention cinéma versée aux écoles ne serait pas reconduite au budget 2025, la situation des budgets de la commune et de la Caisse des Écoles n'étant pas encore suffisamment confortable pour développer un programme d'actions plus global autour du cinéma.

La nouvelle classe de l'école Prévert, initialement prévue uniquement pour une année scolaire, devrait perdurer *a minima* pour l'année scolaire 2025-2026 et pourrait se pérenniser en tant que classe de CP à l'École d'Application du Centre au cours des exercices suivants.

Il est rappelé, enfin, que le budget de l'établissement continue de totaliser près de 2.550 € de créances impayées, liées aux classes de découvertes, pour des titres émis sur les exercices 2011 à 2023, qu'il conviendra de régulariser progressivement (admissions en non-valeurs notamment). Suite au passage en nomenclature comptable M57, la Caisse des Écoles a dû se doter d'une provision pour faire face à ces créances irrécouvrables.

M Le Président demande à M Queste s'il aurait un retour récent sur les uniformes. M Queste précise qu'il n'entend plus parler de ce sujet.

Concernant les admissions en non-valeurs, la mairie prend le temps pour récupérer les recettes. M Le Président précise qu'il n'empêchera jamais un enfant d'être inscrit à la restauration scolaire ou de partir en classe de découverte. Les familles peuvent être orientées vers le CCAS pour constituer un dossier d'aide financière. M Laurent précise que les sommes entre 2011 et 2022 sont très faibles.

M Leprivey remercie la Caisse des Ecoles d'avoir attribué pour cette année scolaire 35€ par enfant. Il souhaiterait savoir également si le fait que les écoles achètent des manuels labélisés par le ministère de l'Education est d'actualité? Ces manuels seraient financés une partie par l'Etat et une autre par les collectivités. M Queste répond qu'il faut rester prudent sur ce sujet, il n'y aurait pas d'obligation pour les écoles d'acheter des manuels labellisés, mais plutôt de proposer une liste de manuels qui respecterait les programmes de l'Education Nationale.

Mme Bertozzi souhaiterait avoir un complément d'information concernant la subvention cinéma. Pour être éligible il est demandé par la métropole que les écoles présentent un projet cinéma. Mme Bertozzi explique que son école (et Mouzimpré également) participe au projet " école et cinéma", est-ce que cela pourrait rentrer en compte? Il faudra prendre contact avec la métropole pour connaître le dossier à compléter. Les écoles pourraient fournir le dossier complet.

M Queste souhaite apporter des précisions concernant le maintien de la classe à l'école du centre/Prévert, classe 6. Pour la rentrée de septembre 2025, les effectifs de l'école du centre sont un peu plus chargés alors que l'école Prévert un peu moins que prévus, le directeur académique a décidé de maintenir la classe à Prévert avec l'idée de créer un fonctionnement commun aux 2 écoles.

M Queste souhaite aborder la classe de découverte et en particulier celle de l'école de Mouzimpré. Le seul bémol pour lui est qu'il y a beaucoup d'élèves qui ne partent pas (10 pour cette année), à l'avenir le projet pourrait être refusé par l'Education Nationale, cela ne fait plus partie du projet d'école. Malgré un travail effectué auprès des familles (réunion de présentation de la classe de découverte), les familles sont toujours réticentes à faire partir leur enfant, le motif invoqué est " raison personnelle". M Queste propose de continuer à travailler avec les familles pour la prochaine classe de découverte 2026. Mme Balthazard-Lorrain propose que les CM2 fassent un retour de la classe de découverte aux futurs CM2 et à leur famille fin mai – début juin 2025.

Les élèves du centre partiront en classe de découverte du 24 au 28 mars, l'école de Mouzimpré du 31 mars au 4 avril, RDV au parking poids lourds, rue du 8 mai – parking Kléber, visite du centre par M Le Maire et Mme Schindler le mercredi 2 avril.

La Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît par son vote avoir débattu des principales orientations budgétaires.

Mme SCHINDLER fait lecture de la note de synthèse relatif aux indemnités de surveillance pour les enseignants lors des classes de découverte 2025

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- Une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité
- Une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57€
- Une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2025, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 31,89 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	23,76 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	27,32 €
Indemnité journalière brute	55,65 €
Déduction des avantages en nature	- 23,76 €
Indemnité journalière nette	31,89 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classe de découverte du 24 mars au 28 mars 2025 pour l'école d'application du centre et du 31 mars au 4 avril 2025 pour l'école de Mouzimpré conformément à la proposition ci-dessus.

Avis favorable.

- Point sur les demandes de dérogation scolaire 2025/2026

Mme Lanzoni informe que la commission de demande de dérogation scolaire aura lieu le jeudi 15 mai en présence de l'élue à l'Education Mme SCHINDLER Brigitte et des directeurs d'école.

Les parents recevront une réponse par courrier entre le 16 et le 23 mai.

M Le Président précise que pour les dérogations scolaires hors secteur il est possible d'avoir une souplesse, toutefois pour les demandes de dérogations hors commune les décisions seront plus strictes afin de ne pas "dépeupler" les petites communes, le code de l'Education sera appliqué.

Mme Devouge souhaite avoir un retour des directeurs d'école concernant les participations à l'**offre culturelle de la Métropole**.

L'école Galilée, l'école Delaunay, l'école du centre et l'école de Mouzimpré ont pu bénéficier de l'offre : visite de l'aquarium de Nancy et du jardin botanique. Cette offre culturelle propose l'entrée et le transport gratuit pour les écoles.

Les dates des fêtes d'école ont été fixées. M Le Président interpelle M Leprivey concernant le podium à louer. Il rappelle aux directeurs de bien réserver les salles et le matériel en amont auprès de la mairie.

A compter de la rentrée de septembre 2025, M Le Président informe que les enfants des écoles maternelles Delaunay/Galilée et Mouzimpré ne mangeront plus à l'espace Pierre de Lune et au collège Emile Gallé, le lieu de restauration sera l'annexe de la salle Maringer. Le Département de Meurthe-et-Moselle a décidé d'augmenter considérablement le prix du repas (5,60€ en janvier 2025, 7 à 8 € en janvier 2026 et 9,60€ en janvier 2027, application du tarif extérieur), il n'est donc plus possible pour la collectivité de payer un tel tarif.

M Le Président précise qu'en proposant la salle Maringer comme lieu de restauration, on pourra accueillir les enfants sur liste d'attente et ainsi répondre à l'ensemble des demandes d'inscriptions.

Mme Sumskis souhaiterait avoir des informations concernant la construction de la restauration scolaire pour les écoles Prévert et du centre.

M Le Président répond que le projet date de 3 ans, il est de 4 millions euros. A compter du 4 avril installation du chantier, mi-mai début des travaux pour une durée de 16 mois. Cela va être compliqué dans le secteur : rue Roger Bérin à mettre en sens unique, changement de sens de circulation en fonction des entreprises, installation d'une grue, charpente très volumineuse à installer. Le 1^{er} septembre 2026, ouverture de la restauration scolaire, un étage pour les maternelles et un étage pour les élémentaires.

M Le Président apporte des précisions également sur les travaux de chauffage urbain sur le secteur du collège/école Delaunay et Mouzimpré. Le chantier va se terminer et la Métropole va commencer l'aménagement du parking, de l'allée Roland Garros et la partie devant le collège (début le 15 avril) : végétalisation du parking, cheminement piétons, plateforme surélevée devant les 2 écoles, etc.; cheminement piétons sécurisé dans l'allée Roland Garros à gauche et plus à droite, avec une noue végétalisée; devant le collège aménagement de 3 couloirs : 2 pour les bus et 1 couloir pour un arrêt minute pour les parents. Il précise également que l'allée Roland Garros sera fermée de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45, accès uniquement pour les piétons, les taxis, les vélos/trottinettes. Fin des travaux pour la rentrée de septembre 2025. Une réunion publique a eu lieu mardi 18 mars afin de présenter le projet aux familles.

Mme Pereira informe que la mairie doit renouveler le PEDT, réalisation en septembre 2026, l'objectif est de travailler en amont avec tous les partenaires, début des réunions en avril 2025 avec évaluation du PEDT actuel, mise en place d'un diagnostic et travail sur le prochain PEDT. Cela se fera avec les directeurs d'école, parents élus, représentant des Atsem, l'association Léo Lagrange, Maison de la Parentalité.

Fin de la séance à 18h30

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

